

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4007-2017

Date : 14 juillet 2017

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
BIUDDO-RC-PDL	Me Ricardo Hrtschan
HQD	Me Simon Turmel
HQT	Me Yves Fréchette
RÉGIE	Me Louise Rozon
	Me Marc Turgeon
	M. Bernard Houle
<b>Procès-verbal</b>	
9 h	Début de l'audience
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 02	Remarques préliminaires de Me Louise Rozon sur l'objectif et le déroulement de l'audience
9 h 04	Me Ricardo Hrstchan précise qu'après les moyens préliminaires, BIUDDO-RC-PDL présentera une requête pour que les moyens préliminaires ne soient pas entendus
9 h 04	Me Yves Fréchette précise qu'HQT-HQD répliquera à la requête de BIUDDO. Il précise la répartition des tâches entre Me Simon Turmel et lui-même, il fera la présentation des moyens préliminaire et Me Turmel présentera la réplique par la suite
9 h 05	Me Rozon précise que la régie juge à propos de déposer le rapport du BAPE et ce sera fait au courant de la journée
9 h 05	Me Fréchette rappelle que le décret précise le déroulement du BAPE
9 h 05	<u>Me Fréchette, pour Hydro-Québec dépose :</u> <u>NON COTÉE</u> : Plan de plaidoirie d'Hydro-Québec-Requête en irrecevabilité et contestation d'Hydro-Québec à l'encontre de la demande de révision de la décision D-2016-013 du 29 janvier 2016 (R-3946-2015) <u>NON COTÉE</u> : Autorités d'Hydro-Québec-Requête en irrecevabilité et contestation d'Hydro-Québec à l'encontre de la demande de révision de la décision D-2016-013 du 29 janvier 2016 (R-3946-2015)
9 h 07	Me Fréchette présente les moyens préliminaires d' HQT-HQD et reprend les points présentés à sa plaidoirie
10 h 38	Fin des présentations des moyens préliminaires d' HQT-HQD par Me Fréchette
10 h 38	Questions de Me Rozon à Me Fréchette, d'HQT-HQD

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4007-2017

Date : 14 juillet 2017

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
10 h 48	Fin des questions de Me Rozon à Me Fréchette
10 h 48	L'audience est suspendue
11 h 05	Reprise de l'audience
11 h 05	Précision par Me Fréchette, d'HQT-HQD, sur le calendrier
11 h 05	Argumentation en chef de Me Hrtschan, pour BIUDDO-RC-PDL
11 h 35	<u>Me Ricardo Hrtschan, pour BIUDDO-RC-PDL, dépose :</u> Non cotée : Publication d'Hydro-Québec TransÉnergie - Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV – Information-consultation Automne 2014
11 h 35	Poursuite de l'argumentation en chef de Me Hrtschan, pour BIUDDO-RC-PDL
12 h 30	Fin de l'argumentation en chef de Me Hrtschan
12 h 30	Questions de Me Rozon à Me Hrtschan
12 h 35	Fin des questions de Me Rozon à Me Hrtschan
12 h 35	L'audience est suspendue
13 h 39	Reprise de l'audience
13 h 39	Me Hrtschan donne le numéro d'une pièce au BAPE (D-Q3.1)
13 h 39	Échanges entre Me Rozon et Me Hrtschan au sujet de la correction de BIUDDO-RC-PDL
13 h 41	Fin des échanges entre Me Rozon à Me Hrtschan
13 h 41	Réplique de Me Simon Turmel, pour HQT-HQD
14 h 08	Fin de la réplique de Me Turmel
14 h 08	Questions de Me Rozon et Me Marc Turgeon à Me Turmel
14 h 14	Fin des questions de Me Rozon et Me Marc Turgeon à Me Turmel
14 h 14	Réplique de Me Hrtschan, pour BIUDDO-RC-PDL
14 h 19	Fin de la réplique de Me Hrtschan
14 h 19	Questions de Me Rozon à Me Hrtschan
14 h 24	Fin des questions de Me Rozon à Me Hrtschan
14 h 24	Me Rozon précise que la Régie rendra une décision sur les moyens préliminaires soulevés par HQT-HQD. Si la Régie n'accueille aucun de ces moyens préliminaires, elle tranchera la demande de sursis. Si elle accueille

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4007-2017

Date : 14 juillet 2017

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
	certains motifs, elle n'aura pas à se prononcer sur la demande de sursis. Enfin, que la demande de sursis soit accordée ou non, après avoir rejeté les moyens préliminaires d'HQT-HQD, la Régie aura alors à convoquer une audience pour entendre la demande sur le fond
14 h 24	Les participants acquiescent
14 h 25	Remerciements. Fin de l'audience. Le dossier est pris en délibéré
	Isabelle Taleyssat, greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE  
AUDIENCE DU 14 JUILLET 2017**

**DOSSIER : R-4007-2017**

***Audience concernant la demande de révision de la décision D-2016-013  
du 29 janvier 2016 (dossier R-3946-2016)***

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M<sup>e</sup> Louise Rozon (Présidente de la formation),  
M<sup>e</sup> Marc Turgeon et M. Bernard Houle**

Le procureur de la Régie est : **M<sup>e</sup> Alexandre Bellemare**

Les **demanderes** sont :

**CONSTRUISEZ-LE SOUS TERRE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

**RAYMOND CALOUCHE**

**ET PETER DI LEO (CONJOINTEMENT, BIUDDO-RC-PDL)**

Représentées par M<sup>e</sup> Ricardo Hrtschan

La **mise en cause** est :

**HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ET HYDRO-  
QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (HQT-HQD)**

Représentées par M<sup>e</sup> Yves Fréchette et M<sup>e</sup> Simon Turmel

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE  
DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER ?**

---

---

---

---

**Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs  
interventions pour les fins de l'enregistrement.**

**Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la  
tenue de l'audience. Merci.**

**Début : 9 h**

**Dîner : 12 h 35**

**Reprise : 13 h 39**

**Ajournement : 14 h 25**

